

# **COMMUNE de MARIGNY BRIZAY**

Département de la Vienne

## **PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION N°3**

### **ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION**

approuvées le 18mars 2014

mars 2014

## PRÉAMBULE

Dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagement et de programmation comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements (extrait de l'article L123-1 du code de l'urbanisme).

En application de l'article L123-5 du même code, tous travaux ou opérations engagés par une personne publique ou privée doivent être compatibles avec les orientations d'aménagement et de programmation.

## **PRINCIPES D'AMENAGEMENT :**

### **Aménagement du centre-bourg : secteur de la zone Ui correspondant aux phases 7 et C liées au projet d'écoquartier des Fonds Gautiers.**

Dans un souci de cohérence du centre-bourg, d'harmonie des implantations et de densité urbaine, un front bâti est imposé sur la rue Jean Arnault.

Les accès au secteur seront impérativement regroupés, d'une part vers la rue Jean Arnault, d'autre part sur la rue François Rabelais. Une possibilité de communication devra être ménagée entre le nord et le sud du secteur.

Une possibilité de liaison piétonne sera ménagée vers l'écoquartier.

**COMMUNE DE MARIGNY BRIZAY**

**Principes d'aménagement**

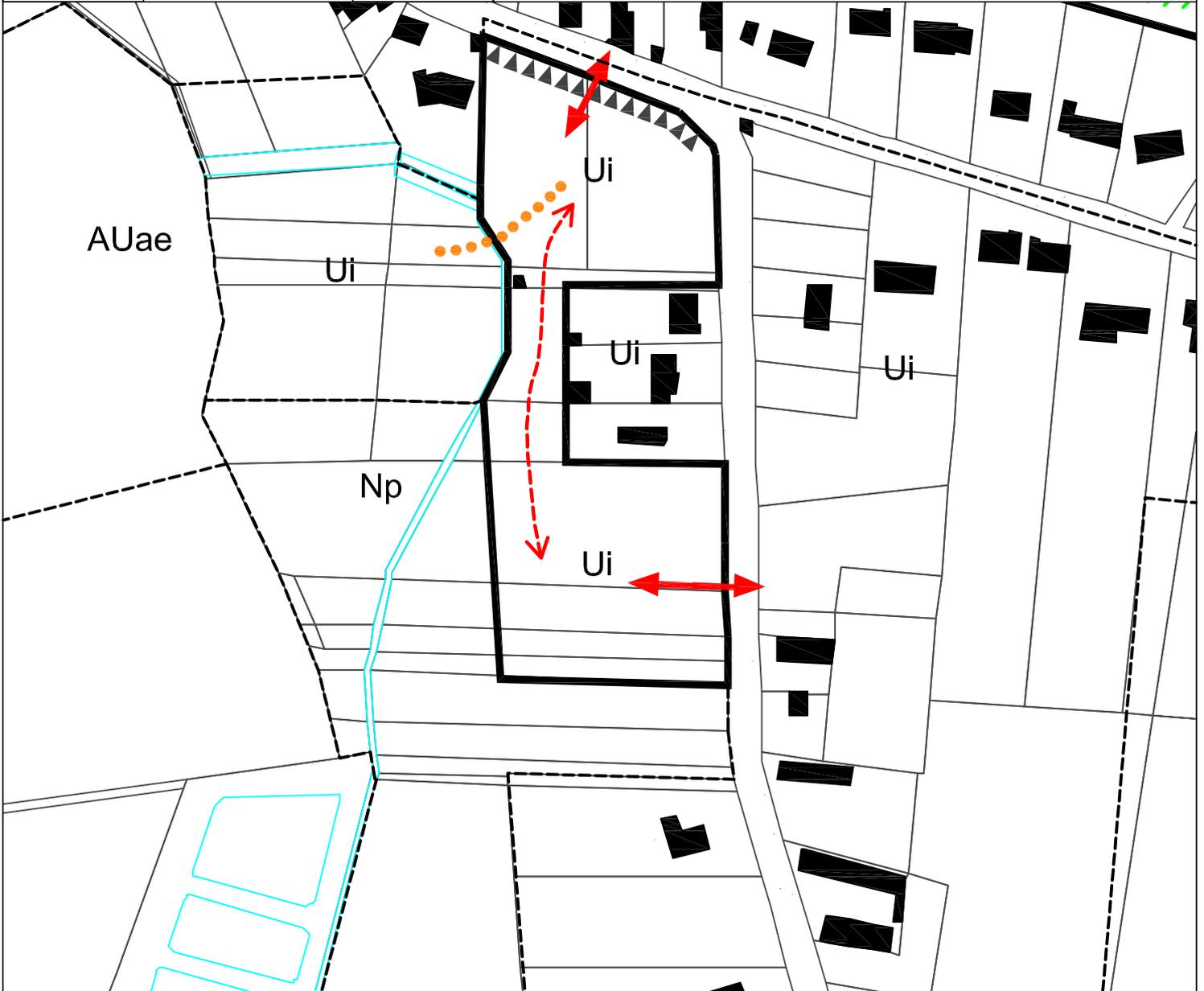
Secteur de la zone Ui correspondant aux phase 7 et C  
de l'aménagement du centre bourg

Echelle : 1/2 000

Novembre 2013

**LEGENDE**

-  Accès groupé au quartier : positionnement et sens de circulation à préciser
-  Liaison douce (piétons, cycles)
-  Possibilité de communication à conserver
-  Alignement



## **PRINCIPES D'AMENAGEMENT :**

### **Secteurs des Beauvois**

Faisant suite à des opportunités foncières pour la commune, un accès regroupé au secteur a été imposé vers la rue Jean Arnault (route de Beaumont). Les accès groupés vers la rue des Vignes seront au nombre de deux.

Une possibilité de liaison piétonne sera ménagée entre le cœur de bourg et la rue des Vignes (route de Colombiers) ; une transition paysagère végétalisée est imposée entre la réserve d'extension du Centre technique municipal et les habitations.

Les aménagements hydrauliques, dont une étude spécifique précisera l'emplacement et le dimensionnement, doivent être prévus sur l'emprise du secteur. Une attention particulière sera attachée à cet aspect hydraulique en raison de la topographie du secteur (pente Nord-Sud).

L'alignement précédemment indiqué le long de la RD 21, dans le prolongement du mur du cimetière, est maintenu.

COMMUNE DE MARIGNY BRIZAY

Principes d'aménagement

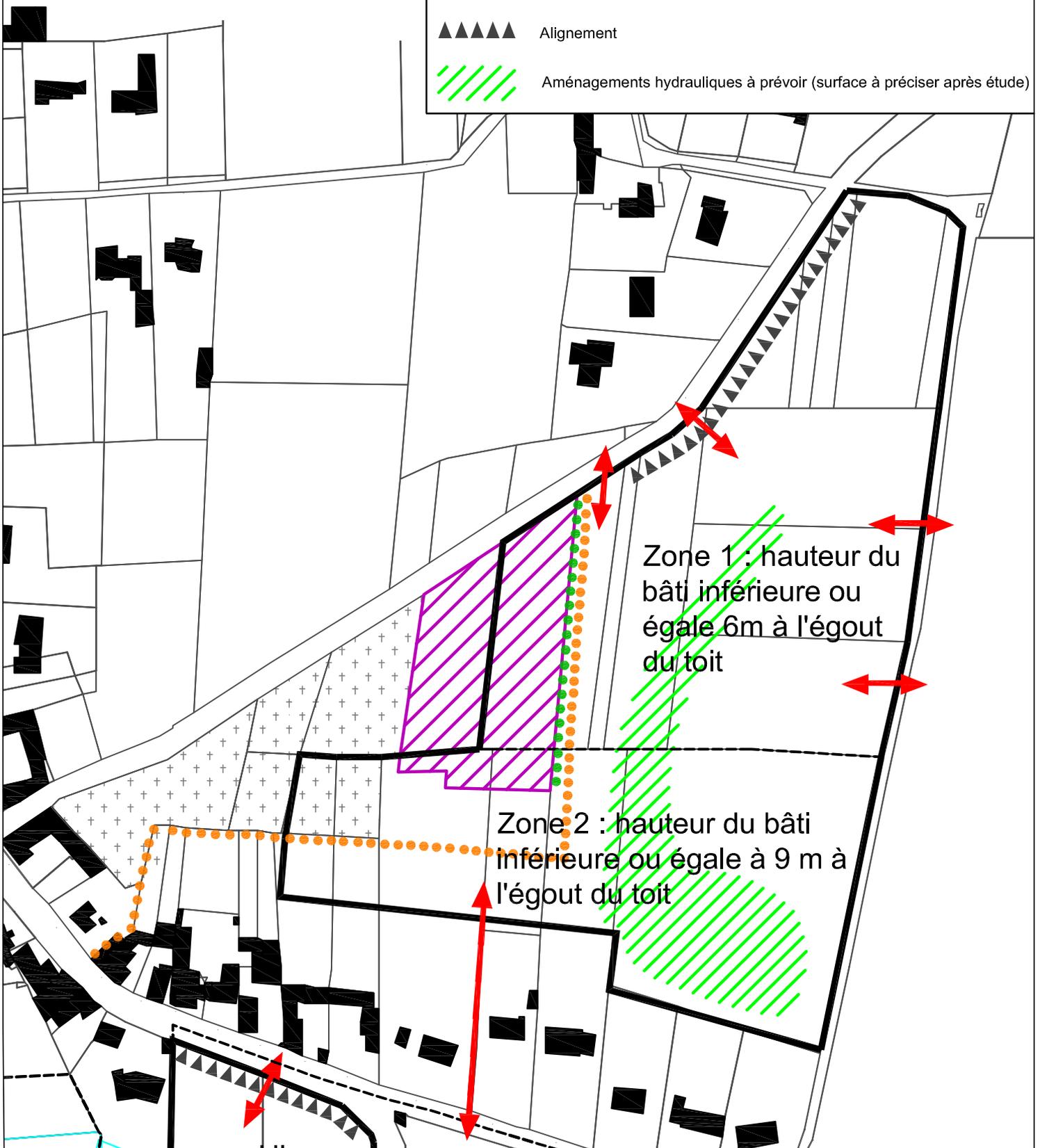
Secteur AUa des Beauvois

Echelle : 1/2 000

Novembre 2013

**LEGENDE**

-  Accès au site : positionnement et sens de circulation à préciser
-  Centre technique municipal et possibilité d'extension
-  Transition paysagère végétalisée
-  Possibilité de cheminement piéton : tracé à préciser
-  Alignement
-  Aménagements hydrauliques à prévoir (surface à préciser après étude)



## **PRINCIPES D'AMENAGEMENT :**

### **Secteur du Champ des Vignes**

Les accès groupés vers la rue de Longève seront au nombre de deux. En fonction des opportunités foncières, ils pourront permettre une certaine densification par l'implantation d'habitations le long des accès.

Un troisième accès groupé est prévu au sud de la zone, sur la route de la Croix Blanche.

Dans un souci de préservation de la vue sur l'église de Saint Léger, le recul déjà prévu au zonage est reporté sur le schéma d'aménagement. Il est complété par une limitation de la hauteur des clôtures et de toute végétation à 1,60 m le long de cette voie sur une largeur de 10 m.

**COMMUNE DE MARIGNY BRIZAY**

**Principes d'aménagement**

Secteur AUa du Champ des Vignes

**LEGENDE**

-  Accès au site : positionnement et sens de circulation à préciser
-  Implantation : marge de recul de 10 m
-  Bande dans laquelle la hauteur des clôtures et de toute végétation est limitée à 1,60 m

Echelle : 1/2 000

Octobre 2013

